

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 4 OCTOBRE 2022

Appel : Présents : 27                      Excusés : 8                      Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, aux municipaux, à M. Anton Bruni du *Murtenbieter*. M. Pierre Köstinger de *La Broye* est excusé.

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 07 juin 2022
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Informations du Président
- 4) Préavis municipal n° 05 / 2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023
- 5) Préavis municipal n° 06 / 2022 : Adaptation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026
- 6) Nomination d'un nouveau membre au sein de la CCLT
- 7) Nomination d'un délégué au sein du conseil intercommunal de l'ARAS Broye-Vully
- 8) Informations municipales
- 9) Divers et propositions individuelles

### **1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 7 juin 2022**

Le président rappelle les points discutés lors de la précédente séance du Conseil communal. Les deux documents sont approuvés à l'unanimité.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **3. Informations du président**

*P. Thévoz* commence par lire la lettre de démission de Sylvie Gomes Da Silva, ancienne Syndique, qui a démissionné le 19 août 2022 avec effet immédiat pour des raisons de santé. *P. Thévoz* informe que Sylvie Gomes Da Silva l'avait contacté quelques jours avant d'annoncer et d'officialiser sa décision. Il lui a signalé que la situation au sein des autorités communales l'affectait et le préoccupait grandement. *P. Thévoz* remercie Sylvie pour son engagement, sa motivation et le travail effectué durant un peu plus d'une année à la tête de notre village. Il lui souhaite de pouvoir surmonter cette épreuve et surtout que sa santé s'améliore. *Le Président* espère qu'au moins un membre du Conseil sera motivé, il informe qu'il reste jusqu'au 31 octobre 2022 à 12h00 pour se porter candidat et s'inscrire sur une liste. L'élection complémentaire à la Municipalité est prévue le dimanche 27 novembre 2022. Petit rappel concernant ces élections : s'il y a plusieurs candidats, l'élection aura lieu en deux tours. Il faut obtenir la majorité absolue pour être élu au premier tour. Le deuxième tour se joue à la majorité relative : c'est celui qui obtient le plus de voix qui est élu. Si un seul candidat a déposé une liste, il est élu tacitement à la Municipalité. Si personne ne s'inscrit sur les listes et qu'il n'y a donc pas de candidat déclaré, il y aura quand même une élection, et c'est la personne qui aura obtenu le plus de voix qui sera élue, probablement contre son gré ; cette personne pourra alors démissionner, et cela veut dire que l'on recommence. Tant qu'il n'y a pas de Municipalité, il n'y a pas d'élection pour la syndiculture. *P. Thévoz* lit ensuite le mot de remerciement adressé au Conseil Communal reçu de Ricardo Lopes et sa famille, qui remercient vivement le Conseil pour le don des jetons de présences pour aider à financer la thérapie de leur fils Rodrigo cet été. Le Conseil Communal souhaite à Rodrigo beaucoup de bonheur et de courage pour la suite.

### **4. Préavis municipal n° 05 / 2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023**

*J. Theux* : Nous avons choisi de rester prudents et nous suggérons de maintenir le même taux d'imposition. Cette proposition est faite après consultation auprès de notre boursière communale. Nous avons essayé d'évaluer les investissements que nous ferons l'année prochaine, qui seront présentés avec le budget à la prochaine séance du Conseil communal. A première vue, les chiffres sont plutôt positifs. Nous avons toujours cette petite incertitude liée au Covid avec des gens qui pourraient avoir eu des salaires réduits pendant cette période. Nous allons donc rester à un taux stable de 65% et c'est la proposition que nous vous soumettons pour validation aujourd'hui.

La Commission des finances, par son rapporteur, *Roland Tacheron*, relève les points suivants :

*Au regard des derniers comptes disponibles, soit ceux concernant l'année 2021, la Commission estime que les finances de la commune de Faoug sont actuellement maîtrisées. Il existe toutefois un grand nombre d'incertitudes concernant les investissements qui devront effectivement être réalisés durant les prochaines années. Pour les membres de la Commission, le fait de ne pas modifier le taux d'imposition pour 2023 est absolument compréhensible et plein de bon sens. La Commission estime qu'il serait peut-être judicieux de présenter la fixation du taux d'imposition en même temps qu'un budget prévisionnel. Cette façon de faire serait encore plus transparente en montrant directement les possibles impacts d'une éventuelle modification du taux sur les finances de la Commune. En conclusion, la Commission des finances soutient la proposition de la Municipalité de laisser le taux d'imposition inchangé à 65% et recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.*

Le Conseil communal accepte le préavis sur l'arrêté d'imposition 2023 à l'unanimité.

## **5. Préavis municipal n° 06 / 2022 : Adaptation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026**

*J. Theux* explique que ce préavis a pour but de corriger ce qui a été validé l'année passée par le Conseil communal sur les indemnités de la Municipalité (*saire de Fr. 5'000.00 pour les municipaux, et de Fr. 7'000.00 pour la Syndique/le Syndic*). Il y avait dans ce préavis une phrase qui pose des problèmes d'interprétation : « Le traitement fixe comprend les séances de Municipalité, la préparation des dossiers de son dicastère, l'étude des dossiers présentés par les autres dicastères, l'élaboration des rapports et des préavis, la signature du courrier par la Syndique/le Syndic, la préparation des discours ». Nous nous sommes rendu compte à l'application dudit préavis que tout le travail de préparation des dossiers de certains dicastères peut être parfois assez conséquent (*par exemple pour le PACOM*). C'est beaucoup de travail pour la personne qui en a la charge et tout le travail réalisé à la maison ne peut pas être noté en vacations. La Municipalité a respecté ce point du préavis et les heures correspondantes n'ont pas été décomptées. Nous vous demandons aujourd'hui de corriger ce point-là, car le salaire des membres de l'exécutif correspond à peu près au temps passé en séances de Municipalité et à leur préparation (*environ 2,5 heures à trois heures tous les lundis soir*). Ce salaire-là nous le trouvons tout à fait approprié pour ce travail. En revanche, tout le temps passé en dehors, donc dans l'étude des dossiers, ou dans l'écriture de correspondance, nous trouvons que ce temps pourrait être noté en vacation, montant qui a été validé l'année passée à Fr. 50.00 de l'heure, pour autant que la tâche réalisée dure au moins un quart d'heure. Et c'est la correction de cette phrase là que nous vous soumettons, qui permet de noter en vacations toutes les heures réalisées en dehors des heures de séance de Municipalité.

La Commission de gestion, par sa présidente, *Sandra Laverrière*, relève les points suivants :

*Lors de ses entretiens avec les municipaux en vue de la rédaction de son rapport de gestion 2021, la Commission avait déjà relevé le point des indemnités de la Municipalité comme pouvant être problématique et pouvant amener à des inégalités de traitement entre les différents dicastères. Inégalité de traitement qui ne peut être justifiée au vu de la charge de travail de chacun. La Commission avait émis comme recommandation au point 2 "Observations générales concernant l'ensemble des dicastères": « La Commission de gestion recommande de trouver un système de rémunération qui convienne à tous. La Municipalité doit être consciente que le système actuel avec le forfait (comprenant les séances de la Municipalité, la préparation des dossiers et l'étude des dossiers présentés) et les heures hors forfait peut être changé une fois par an et elle ne doit pas hésiter à proposer un autre modèle ou une révision des montants si cela s'avérait nécessaire. »*

*La Commission se réjouit que la Municipalité propose ce préavis car partant du principe que tout travail mérite salaire, il est nécessaire qu'une égalité de traitement pour les municipaux et une reconnaissance du travail effectué par notre exécutif soit mises en œuvre. Elle recommande, en cas d'acceptation du préavis, d'appliquer le changement proposé immédiatement et jusqu'à la fin de la législature sous réserve d'une autre modification. La Commission relève également que les coûts supplémentaires induits par ce changement de rémunération et évalués pour l'ensemble de la municipalité à CHF 12'500.00 sont tout à fait acceptables pour notre Commune. Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil communal d'autoriser les membres de la Municipalité à répertorier toutes leurs heures de travail (en dehors de la séance de la Municipalité et de la préparation de celle-ci pour leur dicastère) en vacations au tarif horaire de CHF 50.00 pour autant que la tâche concernée dure au moins ¼ d'heure.*

La Commission des finances, par son rapporteur, *Jérôme Laverrière*, relève les points suivants :

*Pour les membres de la Commission des finances, les coûts supplémentaires estimés, soit env. CHF 2'500.00 par dicastère pour un total d'environ CHF 12'500.00 par an sont tout à fait supportables pour les finances de la Commune. Nous estimons que la charge de travail des membres de la Municipalité est importante et que celle-ci doit être rémunérée à sa juste valeur. Si certains membres du Conseil venaient à s'inquiéter d'une augmentation trop forte des coûts, la Commission de gestion aurait la possibilité de vérifier le détail de la saisie des vacations lors du contrôle des comptes. Par conséquent, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis n° 06/2022 avec une entrée en vigueur le 5 octobre 2022.*

*L. Aebischer* : Comment arrivez-vous à justifier l'utilité des heures passées au téléphone ? Comment peut-on le vérifier ? Est-ce que nous faisons une demande à Swisscom ? Un appel peut durer cinq minutes ou 1 heure. Pourquoi n'augmenterait-on pas le salaire fixe à l'année plutôt qu'à l'heure ? Autre exemple, entre un municipal qui est lent à rédiger un rapport à l'ordinateur et un autre qui est à l'aise, il y a une grande différence de temps. *J. Theux* : Concernant les appels téléphoniques, nous notons tous les appels que nous faisons, mais nous ne faisons pas un résumé complet de tout ce qui a été discuté. Les cas où les appels téléphoniques sont les plus longs concernent les dossiers de construction. Le temps noté fonctionne à la confiance. Nous n'avons pas prévu de contrôler les relevés des opérateurs pour prouver les discussions. Les heures notées sont clairement les heures réalisées. Nous avons plutôt tendance à oublier de noter un appel téléphonique que nous avons fait que le contraire. Concernant la deuxième question, c'est pour une égalité de traitement entre les différents dicastères, car il y a des dicastères où il y a plus de travail à réaliser, de documents à rendre ou à lire. Le travail n'est pas équivalent pour tous les dicastères. Il y a des pics de temps en temps ; il peut y avoir une année où un dicastère aura énormément de travail et l'année suivante un peu moins. On trouvait que la rémunération la plus juste était le temps de travail effectif réalisé. Les heures notées par les élus de l'exécutif doivent être signées et validées par la Syndique/le Syndic et un autre membre de la Municipalité, il y a donc un premier contrôle qui est effectué et un deuxième peut être examiné à la demande de la Commission de gestion.

*L. Poinçot* : Concernant les dossiers de construction de mon dicastère, c'est très rare que mes appels téléphoniques dépassent 15 minutes. Et à ce moment-là, oui je les note car ce sont des contacts professionnels, mais je fais au plus court. Et la remarque de *J. Theux* concernant la rédaction des rapports est totalement pertinente: A la Municipalité, nous ne passons pas beaucoup d'heures à rédiger des rapports. Les rédactions sont faites essentiellement par la secrétaire municipale et le bureau technique, il n'y a pas d'inquiétude à avoir à ce sujet. Evidemment que certains dossiers vont demander peut-être un peu plus de rédaction, mais *J. Theux* étant informaticien, ça devrait aller assez rapidement.

*R. Gomes Da Silva* : Comme les calculs ont été faits, pourquoi ne pas mettre directement dans le salaire fixe les Fr. 2'500 d'augmentation ? Avec votre proposition, les Fr. 2'500.00 annoncés peuvent se transformer en beaucoup plus à long terme. Il y a pas mal de monde dans mon entourage qui travaille dans des communes et je me suis renseigné : il n'y a aucune commune qui travaille de cette manière-là. Comment la personne qui sera à la tête de la commune pourra contrôler ? Ce qui me fait peur, c'est pour la suite, comment va être géré le surcoût ? *C. Buri* : Nous devons nous baser sur la confiance avec notre Municipalité. Nous arrivons à une époque où il y aura de plus en plus de travail. Il y a des changements, on doit évoluer et s'adapter.

*R. Tacheron* : Fr. 2'500.00 est une moyenne. Certains auront Fr. 3'500.00 et d'autres Fr. 1'500.00.

*P. Thévoz* : Comme l'a expliqué *J. Theux*, cela ne serait pas correct par rapport aux différents dicastères. Je n'ai pas regardé pour cette année, mais lors de la législature précédente - quand on discutait des indemnités - j'avais fait le tour des communes de taille comparable à notre village et constaté que pas toutes les communes versaient d'importants salaires, passablement de communes rémunèrent les vacations à l'heure. Ce système me paraît le plus juste pour tout le monde.

*J. Theux* : La question s'est posée. Nous ne sommes pas opposés à augmenter le salaire fixe, mais ce n'est pas la solution la plus équitable. Il y aurait peut-être une meilleure maîtrise car il y aurait une garantie sur les montants. Néanmoins, il y aura toujours des vacations dues. Ce qui a été estimé, ce sont les heures que nous avons retranchées quand nous avons respecté et appliqué le règlement du préavis, cela correspondait à peu près à Fr. 1'000-1'500.00 sur six mois => respectivement, le double pour une année et cela devrait être maîtrisé. Je ne peux pas donner l'engagement formel qu'on ne dépassera jamais les Fr. 12'500, mais la Commission de gestion ne manquera pas de demander des justifications. Si vous décidez d'allouer un salaire fixe, équivalent et qui correspond au travail fourni, nous sommes ouverts. Nous faisons confiance à la décision du Conseil.

Le Conseil communal accepte le préavis sur l'adaptation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026 à la majorité (1 avis contraire, 1 abstention)

## 6. Nomination d'un nouveau membre au sein de la CCLT

*P. Thévoz* : La Commission Culture Loisirs et Tourisme est une commission nommée par le Conseil pour la durée totale d'une législature et qui a pour but de soutenir la Municipalité dans le développement des activités culturelles, de loisirs et touristiques du village, et quelquefois en soutien des sociétés locales. La Commission est normalement composée de six personnes à savoir : un membre de la Municipalité, représenté par J. Theux, un membre du Conseil communal, représenté par Simon Thomet, président, un commerçant ou artisan ayant son commerce dans la commune, un représentant des sociétés locales et deux membres domiciliés dans la commune. Actuellement les membres sont : Pauline Lavanchy, Marco Soares Leal, Carole Sudan et Elisabeth Aebischer. Cette dernière a décidé d'arrêter ; nous pouvons vivement la remercier pour son dévouement et tout le travail effectué dans la Commission. Un nouveau membre remplaçant doit être proposé par la Commission et doit être nommé par le Conseil.

*S. Thomet* : Nous avons reçu la démission de Mme Elisabeth Aebischer le 17 août dernier. Elle avait la fonction de caissière. Tous les documents concernant la comptabilité ont été vérifiés. Pour donner suite à l'avis de recherche lancé, nous avons reçu une candidature nous proposons que Barbara Petrauskas Brechbühl rejoigne les rangs de la CCLT.

*J. Theux* : Concernant les statuts qui ont été évoqués, certains points ne sont plus respectés depuis un certain temps. Des nouveaux statuts sont en cours d'adaptations et seront présentés lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

*P. Thévoz* : Barbara Petrauskas Brechbühl est actuellement scrutatrice. J'ai toujours cru et affirmé qu'un scrutateur ne pouvait pas faire partie de commissions. On trouve dans un fascicule édité par le Canton de Vaud (par la DGAIC), les informations suivantes, sous le point « organisation et attribution » : aucun membre du Bureau ne peut faire partie d'une commission à la nomination de laquelle elle ou il a concouru en cette qualité. En résumé, cela veut dire que si une Commission est nommée par le Conseil, c'est en ordre, mais si une Commission est nommée par le Bureau, ce n'est pas OK. Donc, les scrutateurs peuvent très bien faire partie de diverses commissions.

**Barbara Petrauskas Brechbühl** est élue et l'assemblée salue cette nomination par des applaudissements.

## 7. Nomination d'un délégué au sein du conseil intercommunal de l'ARAS Broye-Vully

*P. Thévoz* : L'ARAS Broye-Vully demande que l'on nomme un délégué du législatif pour représenter la commune de Faoug lors de la prochaine assemblée générale. L'ARAS Broye-Vully est l'association régionale d'action sociale. C'est une association de communes qui regroupe les 31 communes du district Broye-Vully. Le siège de l'association se trouve à Payerne. L'ARAS Broye-Vully s'occupe de différents services d'utilité publique dont les buts principaux sont : - l'application de la loi sur l'action sociale vaudoise par le centre social régional - l'application du règlement par les agences d'assurances sociales - l'application de la loi sur l'accueil de jour des enfants par l'accueil familial de jour.

*J. Theux* : Actuellement nous n'avons plus de représentant de la Municipalité non plus. Nous allons régler cela en interne. La date de la prochaine assemblée générale n'est pas connue, il y en a une seule par année.

**Cédric Buri** se propose comme délégué. L'assemblée salue cette nomination par des applaudissements.

## 8. Informations municipales

J. Theux : - La démission de Sylvie Gomes Da Silva nous a surpris et touchés ; nous comprenons évidemment ses raisons de santé et nous lui souhaitons un bon rétablissement. Nous nous réjouissons qu'elle puisse à nouveau participer à des événements au village et de pouvoir à nouveau échanger avec elle.

- Marlise Gaillet, boursière depuis 18 ans à la Commune de Faoug, a démissionné et a quitté son poste le 30 septembre. Elle a choisi un emploi dans le privé. Elle reste à disposition pour des tâches spécifiques notamment par rapport au budget et au bouclage. Nous l'en remercions vivement et la remercions également pour tout le travail effectué. Une nouvelle boursière expérimentée a été engagée, il s'agit de Chantal Herren. Elle a effectué des remplacements dans des bourses communales et a eu l'occasion de travailler pendant un mois avec Marlise Gaillet pour être à jour sur les spécificités de notre commune, les règlements internes et notre plan comptable.

- Nadège Fornachon quitte aussi son poste à la commune le 31 octobre prochain. Elle habite la région lausannoise depuis quelques temps et les trajets commençaient à devenir pesants. Elle a trouvé un poste similaire dans une commune avoisinante. Nous avons trouvé et engagé une nouvelle secrétaire communale adjointe, mais cette dernière a entre-temps eu une autre proposition et s'est retractée. Des recrutements sont encore en cours et nous espérons pouvoir finaliser cela très rapidement.

- Parcelle RF 45 : Comme déjà annoncé, les quatre architectes du village se sont proposés pour nous aider : Dominique Martignoni, Herbert Furrer, Sylvain Carrard et François Wenker qui sont soit domiciliés, soit leur

cabinet est situé à Faoug, soit les deux. Une rencontre a eu lieu pour discuter de la procédure à suivre. Nous avons défini de travailler avec eux sous forme de mandat. Ils vont travailler de manière conjointe pour nous soutenir dans les phases de l'étude préliminaires et d'avant-projet et participer à l'établissement du cahier des charges. Ils vont conseiller la Municipalité sur la formation du comité d'évaluation. Nous avons des restrictions assez fortes ; il faut vraiment des gens qui travaillent dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du bâtiment. Ils nous ont fait une proposition pour nous aider dans les différentes phases. L'étude préliminaire a commencé, une visite des lieux a été organisée afin de se rendre compte si des travaux sécuritaires urgents sont à effectuer. Deux variantes sont envisagées, la première est la rénovation - qui était notre idée de base - la deuxième option comprend une démolition totale suivie d'une reconstruction. Les deux études vont être faites. Chaque bureau d'étude va établir une proposition et des ateliers vont être organisés avec la Commission du bâtiment RF 45 et la Commission PACOM. C'est une grande chance d'avoir quatre bureaux d'architectes qui travaillent sur ce projet, cependant, cela a nécessairement un coût car il y aura quatre avant-projets qui sont réalisés. Cette solution nous permettra d'avoir la meilleure synthèse et les meilleures idées de chaque proposition réunies dans un projet final. Le but est de terminer l'étude préliminaire cette année et de profiter du budget qui avait été attribué pour le concours, d'utiliser ce montant-là pour la première partie de l'analyse préliminaire. Le travail sur les études d'avant-projets est prévu jusqu'à mi-2023 et les documents d'appel d'offres pour fin de l'été 2023. Le mandataire adjudicataire sera connu en février 2024. Il faudra compter environ deux ans depuis l'attribution du mandat jusqu'à ce que la ferme soit rénovée. La grande majorité des travaux sera réalisée dans le cadre de cette législature.

D. Kaeser : - Routes : Courant juin, j'ai pris contact avec M. Yanef, chef de la signalisation et M. Müller, voyer des routes du canton de Vaud. Une rencontre a eu lieu le 21 septembre. Dans l'intervalle, nous avons reçu une pétition des habitants du quartier des Vouats. Voici la réponse de la DGMR sur l'étude du bruit aux Vouats : Les maisons les plus proches de la RC 505 du quartier des Vouats se sont construites approximativement entre 2010 et 2020. Les questionnements concernant les nuisances sonores dues à la RC 505 sont posés à la DGMR. Base légale : Les problèmes de bruit sont régis par la loi fédérale sur la protection de l'environnement et par l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Les degrés de sensibilité ont été attribués par la commune le 10 décembre 2003. Le quartier des Vouats étant en DS (degré de sensibilité) 2. Les valeurs limites à respecter sont donc de 60 décibels de jour et 50 décibels de nuit. Pour les bâtiments construits après l'entrée en vigueur de la législation concernant le bruit, soit 1986, la responsabilité de l'assainissement incombe aux propriétaires des bâtiments et non au propriétaire de la route. L'Etat de Vaud n'a donc pas l'obligation d'assainir envers le premier rang des bâtiments contre la route (on ne parle même pas du deuxième rang). Une modélisation sommaire de la propagation du bruit comptée avec 1'850 véhicules par jour à une vitesse de 80 km/h indique, pour une façade située à 20 mètres de la route, des niveaux sonores de 59 décibels de jour et 45 décibels de nuit, donc conforme aux prescriptions de l'OPB. Conclusion : le propriétaire de la route n'a aucune obligation légale concernant le bruit envers le quartier des Vouats par les faits que les bâtiments ont été construits après l'entrée en vigueur de la législation concernant le bruit, les valeurs limites édictées par cette législation sont respectées. J'ai argumenté avec eux pour dire que 1'850 vhc/jour n'est pas correct (*c'est le double en plein été*). Leur réponse est que si on double le trafic, cela augmenterait de 3 décibels. Il y avait déjà eu une pétition aux Vouats en 2017, suivie d'une expertise de la Commission consultative de circulation, dont voici les recommandations : « Sur la base de son diagnostic, la commission recommande de : - refuser le principe d'abaissement de la vitesse à 60 km/h devant les Vouats, - proposer à la commune de Faoug et à la DGMR d'assainir les abords des deux accès au quartier de manière à assurer la visibilité aux sorties (taille de la végétation, déplacement de panneaux), - de mettre en place un marquage au sol au croisement avec la piste mixte vélos/piétons bidirectionnelle avec les routes d'accès au quartier de manière à assurer une meilleure perception de ce croisement. ».

- Route de Salavaux à 40 km/h : Il n'y a plus de route à 40 km/h dans le canton de Vaud, pas d'entrée en matière possible. Ils insistent pour garder l'aspect prioritaire de cette route qui est une route cantonale.

- Routes à 30 km/h : C'est en ordre pour la route de Villarepos, la Route du Vieux Port, la Route Henry Druey et la Route Neuve ; il y aura des aménagements prévus au printemps 2023

- Route de Salavaux : restera à 50 km/h avec des aménagements ; des tests de comptage sont aussi prévus au printemps 2023 jusqu'au quartier des Vouats.

- Route cantonale – route de Morat : une étude est en cours pour un passage piétons vis-à-vis des Rochettes. La nouvelle législation pour les passages piétons exige un lampadaire de chaque côté du passage piétons. Du côté des Rochettes il n'y en a pas et de l'autre côté, il est complètement obstrué par un arbre. C'est donc en discussion. Des comptages auront également lieu au printemps 2023.

- Route cantonale – Route d'Avenches : l'arrêt de bus est opérationnel, la végétation sera réalisée durant les vacances d'octobre, pose de deux panneaux « attention école ». La DGMR accepte d'entrer en discussion pour

une étude pour un passage piétons vers l'îlot franchissable qui mène aux Tailles. Il faudrait changer les bords de routes et faire des aménagements comme un rabaissement des trottoirs. J'ai insisté car la Ribambelle va chaque mercredi en forêt. Il y aura également des comptages début 2023.

- Le miroir sur la route d'Avenches au carrefour avec la Route Neuve n'est pas réglementaire. Je les ai informés que ce miroir est nécessaire. Ils acceptent de le laisser si le carrefour de la Route Neuve devient un stop, ce qui n'est pas un problème.

- Routes en général : J'ai commandé le radar pédagogique.

- Piste cyclable : La pose de marquage au sol sera faite. Précision : la piste cyclable est du ressort du Canton.

- Parkings : Nous avons posé les nouveaux horodateurs le 19 juillet, ceux-ci ont été mis en fonction le 22 juillet. Celui de la place de la gare est encore volontairement hors service car nous n'avons pas encore les fichiers pour les macarons. La Commission parking s'est réunie afin d'établir le règlement qui est pour l'instant au Canton, nous attendons leur retour. Nous avons reçu l'approbation des tarifs par M. Prix (*le responsable des prix du canton de Vaud*), il a trouvé que les prix étaient abordables et pas exagérés. Le préavis pour le règlement du parking devrait être présenté au conseil du 29 novembre. Les forfaits/tarifs seront réglementés avec le règlement du parking.

Avec la Commission parking, nous avons aussi passé en revue les parkings privés sur le territoire communal (cour du collège, administration communale, cimetière, stand de tir, Revougne, en Verdeau, etc.). Une commande de panneaux d'interdiction de parquer a été faite. Il y a actuellement une mise à l'enquête pour la pose de panneaux à chaque entrée de quartier des Vouats et du Pâquier aux Oies où il est noté « interdiction de parquer des deux côtés de tous les chemins ». C'est un problème important dans ces quartiers car des habitants ne peuvent parfois plus sortir de leur propriété. Cela n'empêchera pas les gens de se parquer, mais nous aurons le droit de les amender. Les prochaines étapes : création du fichier macarons pour les parkings, mise en place des amendes numériques et pose des divers panneaux.

- Déchetterie : La benne compacteuse pour papier/carton a été commandée, elle sera livrée et installée le lundi 31 octobre. Deux devis pour le goudronnage de la place sont en attente.

- Cimetière, jardin du souvenir : La stèle du Douanier Cornaz avait été déplacée à la voirie, sa restauration est trop onéreuse. Nous allons donc la remettre telle quelle au cimetière près du jardin du souvenir.

L. Poinçot : Concernant le PACOM : il y a quatre phases, nous avons passé la première qui était l'examen préliminaire. Notre mandataire (*le bureau technique AWA*) a élaboré le dossier qui a été envoyé aux services cantonaux pour analyse. Deuxième phase : élaboration du dossier d'examen préalable présenté aux autorités communales et à la Commission PACOM. Le dossier a été renvoyé aux services cantonaux pour analyse. Nous avons reçu ce retour du Canton au printemps passé. Nous en sommes à la troisième et avant-dernière phase qui est l'enquête publique. Ce dossier est maintenant en cours d'adaptation par notre mandataire. Il nous a déjà fait un petit topo de ce que les services cantonaux avaient rédigés et il est en train de l'adapter en fonction des remarques du Canton. La Commission va être sollicitée et une information sera donnée au Conseil communal et à la population. La mise à l'enquête publique est prévue pour début mars 2023, qui va durer trente jours. Il faudra ensuite très probablement traiter les oppositions, faire des séances de conciliation et rédiger un préavis à l'attention du Conseil communal pour adoption. Ceci sera la quatrième et dernière phase, qui est l'approbation. Une fois adopté, le mandataire s'occupera des dernières étapes : préparer le dossier et les géodonnées pour les envoyer au Canton qui devrait donner son approbation pour le plan, puis celui-ci entrera en vigueur. Les délais de trois mois annoncés par les services cantonaux ne sont jamais tenus, cela prend toujours plus de temps, ce qui engendrera une demande de rallonge financière, qui se fera par un préavis prévu pour fin novembre 2022 ou fin janvier 2023.

Th. Lavanchy : - Mobilité douce : un rendez-vous avec les CFF est prévu la semaine prochaine pour discuter du nouveau quai et des aménagements aux alentours.

- Le projet d'arrosage avance. Les préavis du Canton sont maintenant positifs. La société d'arrosage pour les agriculteurs de Faoug et de la région va pouvoir se mettre en place.

- Eau potable : Pour rappel, il y a la variante n° 1 : se raccorder au réseau de l'ABV et la variante n° 2 : se raccorder au réseau de Courgevaux. Nous avons vraiment besoin d'une deuxième source d'approvisionnement pour éviter des étés où l'on doit se serrer la ceinture. Je remercie les habitants du village d'avoir fait l'effort, cela a bien fonctionné, on est toujours restés dans des niveaux acceptables alors que l'été a été très sec. Nous devons aussi améliorer notre défense incendie qui n'est pour l'instant pas suffisante et cela est dû à une pression insuffisante. Nous avons une subvention de l'ECA à hauteur de 30% de l'ensemble du projet si on répond à cette contrainte. La variante n° 1 est plus ou moins aboutie. Nous attendons l'avant-projet qui est presque prêt. Nous avons un accord de principe avec l'ABV, ils sont d'accord de nous faire entrer dans leur association. Le coût d'entrée serait de Fr. 25'000.00 et le prix du mètre cube serait d'environ Fr. 1.00. En comparaison, IB-Murten, c'est Fr. 1.50 Fr/m3 et potentiellement Fr. 10.00 par

habitant pour la taxe d'entrée. Il reste encore à déterminer la clé de répartition des coûts, cela fera partie de l'avant-projet. J'ai vu en avant-première le tracé de la nouvelle conduite qu'il faudrait faire pour nous connecter à l'ABV. Concernant la variante n° 2, Courgevaux est favorable à ce que l'on se connecte à leur réseau. Ils ont les ressources suffisantes, ce qui n'était pas le cas avant car ils n'avaient pas encore le nouveau réservoir du bois de Bouley ; c'est une entente intercommunale entre Morat, Münchenwiler Cressier et Courgevaux. Ils ont commencé les travaux, ce qui va leur permettre d'avoir plus d'eau et d'éventuellement répondre à notre demande. Cette option est intéressante car elle est moins chère et permettrait aussi de valoriser la Mine, car la commune de Courgevaux cherche encore d'autres sources d'approvisionnement et comme elle est juste à côté de leur réservoir, on pourrait trouver un accord pour leur fournir l'eau de la Mine. Le désavantage, c'est que cela dépend aussi de Morat, Münchenwiler et Cressier ; c'est plus compliqué au niveau politique. De plus, cela ne résoudrait pas le problème de la défense incendie, on perdrait les 30% de subvention de l'ECA et il faudrait trouver un autre moyen de faire face à ce déficit. C'est dans cette variante n° 2 qu'il faut faire avancer les choses rapidement. Un rendez-vous est prévu ce vendredi avec Courgevaux pour visiter la Mine. Je vais essayer de réunir tous les acteurs du projet à la même table pour faire avancer le projet plus vite.

- Conduite de sécurité, malheureusement le nouveau Syndic de Greng n'est pas favorable pour nous raccorder à leur réseau. Pour donner suite à une discussion avec la Commission de l'eau, l'idée serait de leur faire signer la convention, mais de ne pas forcément exécuter les travaux. En cas d'urgence, le raccordement serait réalisé rapidement si on devait se trouver dans une situation compliquée.

- STEP-STAP Avenches-Faug : Le budget pour l'année prochaine a été établi. Le point positif est que les cotisations vont passer de 15,96 à 15,90, mais cela ne compense absolument pas l'augmentation des coûts qui est de plus Fr. 10'000.00 à payer pour l'an prochain. Cela est dû au traitement des produits chimiques qui sont en forte hausse, les coûts d'électricité, ainsi que du matériel défectueux à changer. Il y aura probablement inévitablement une augmentation des taxes d'épuration pour l'année prochaine. Concernant la STAP de Faoug, nous avons une seule pompe et cela est problématique au niveau de la sécurité => il en faudrait une deuxième en cas de panne, l'emplacement est déjà prévu. Ce sont également des coûts à prévoir pour l'année prochaine.

- Dans le cadre des finitions du parking de l'école, nous allons faire un nouvel aménagement qui rentre dans les objectifs du PECC en plantant une haie fruitière afin de favoriser la biodiversité. Il y a des subventions pour planter des arbres et des arbustes dans les préaux qui financeraient entièrement la haie, cela joue également un rôle pédagogique et ludique car les enfants pourront récolter les fruits tout au long de l'année. En bordure de l'école il y aura deux pommiers, un poirier, un cognassier et divers arbustes comestibles indigènes. Nous adressons nos remerciements à Hans-Jörg Brechbühl, Yves Mischler et Thierry Miauton pour leur implication.

- Éclairage public et plan OSTRAL : Des pénuries d'électricités sont à prévoir cet hiver, et plus probablement en mars quand le niveau d'eau sera au plus bas dans les lacs de retenue. Le Plan OSTRAL est le plan prévu par la confédération qui prévoit en cas de pénurie de couper l'électricité durant 4 à 8 heures par jour. Pour l'instant nous devons fournir des efforts au niveau privé, au niveau des communes et des industries pour déjà essayer de limiter la consommation. Des recommandations sont émises par les Cantons pour réduire la consommation et se préparer en cas de pénurie. Notre commune va faire des réductions au niveau du chauffage des bâtiments et de l'éclairage public. Notre proposition est de couper l'éclairage public entre minuit et 6h du matin, sauf la route cantonale. C'est une solution assez drastique. Autre alternative possible : installer l'éclairage LED dans tout le village, mais cela est un processus beaucoup plus long. Nous souhaitons l'avis du Conseil communal sur le fait de couper l'éclairage public entre minuit et 6h. Ce serait possible de l'appliquer à Faoug dès demain. Au quartier des Vouats il n'y a pas de souci, dans le quartier des Rochettes, trois lampadaires sont connectés à la Route cantonale donc on ne pourrait pas les couper, sur le haut de la Route de Salavaux non plus. Pour le bord du lac, il n'y a pas de boîtier de commande et donc on ne peut pas faire ce switch entre minuit et 6h.

J. Theux : Nous voulons agir rapidement. Nous souhaiterions un retour du Conseil communal pour passer à l'action dès que possible et que vous soyez informés de ce que nous voulons mettre en place. Nous sommes dépendants de notre fournisseur d'énergie mais des économies sont nécessaires et des dispositions doivent être prises. P. Thévoz : La marche à suivre est dans un premier temps de faire une publication communale pour aviser la population. Pour l'instant, des recommandations - émises par les cantons et la confédération - incitent les communes à fortement réduire leur éclairage public, mais à court et à moyen terme des actions plus restrictives vont probablement devenir obligatoires. Normalement nous ne pouvons pas voter ce soir sur un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour, mais on peut demander un avis et l'aval du Conseil communal pour aller dans ce sens. ➔ La Municipalité reçoit le soutien du Conseil communal pour agir rapidement dans la démarche consistant à réduire la consommation de l'éclairage public.

*Ch. Studer* : Concernant l'électricité, j'ai constaté que le débarcadère est tout illuminé de 19h15 jusqu'à 6h30. Est-ce vraiment nécessaire ? Il y a très peu de personnes le soir sur le débarcadère à partir du mois de septembre. Pourrait-on éteindre cet éclairage ?

*D. Kaeser* : Le débarcadère va effectivement être éteint tout l'hiver, c'est prévu.

*Y Mischler* : Concernant l'éclairage public, je suis étonné car Mme Vetterli (ancienne membre du Conseil) avait fait une proposition dans ce sens et cela avait semblé impossible selon le Municipal en charge à cette époque, et tout à coup c'est possible. *D. Kaeser* : Il me semble que la demande de Mme Vetterli concernait la nuit des étoiles, et l'idée était de tout éteindre complètement. Ceci n'est pas autorisé car l'éclairage de la RC doit rester allumé, c'est une route de compensation de l'autoroute en cas de problème. Par suite des investigations de *Th. Lavanchy*, il est quasiment possible de tout éteindre sauf l'éclairage de la route cantonale.

*P. Heim* : Je suis tout à fait pour éteindre les lumières la nuit, mais avez-vous pensé à la question de la sécurité, par exemple les cambriolages ? Il y a souvent une corrélation entre ces deux facteurs. Il faudrait peut-être considérer les aspects sécuritaires avant de tout éteindre.

*Th. Lavanchy* : Pour la police ce ne représente pour l'instant pas un danger et les instances cantonales ne pensent pas que c'est un problème. Dans une 2ème étape, l'idée serait de mettre en place un nouveau système LED qui pourra offrir diverses possibilités tels que d'avoir des paliers dégressifs, des détecteurs de mouvement.

*C. Buri* : Concernant les horodateurs, par rapport aux tarifs d'Avenches plage ou en ville où c'est Fr. 10.00 la journée, ici au parking du nouveau Port c'est Fr. 21.00 journée, de 6h à 20h. Je trouve que ce prix n'est pas justifié et beaucoup trop cher. J'ai constaté que les gens ne viennent plus avec des tarifs pareils.

*D. Kaeser* : Nous n'avons pas mis un tarif préférentiel à la journée, en revanche il y aura des macarons avec un prix de moins de Fr. 10.00 la journée pour les gens qui viennent régulièrement au port ou à leur bateau. Actuellement c'est vrai que si on stationne sa voiture toute une journée au nouveau Port, oui c'est cher, mais c'est pour cela que nous avons laissé l'horodateur au parking de la gare hors service pour ne pas obliger les gens à payer, il y a encore la gratuité sur cette place de la gare en attendant la solution des macarons. Tout ceci a été discuté en Commission et approuvé par M. Prix.

*P. Thévoz* : Nous pourrions prendre connaissance des tarifs avec le règlement du parking.

*D. Kaeser* : En effet, les tarifs et émoluments seront notés dans l'annexe du règlement du parking.

*C. Buri* : Les tarifs ont été fixés, mais le règlement du parking n'a pas encore été validé par le Conseil ?

*D. Kaeser* : Non pas encore, la Commission des finances va encore l'examiner.

*Ch. Studer* : Pourquoi les horaires du parking sont de 6h à 20h ? A Morat c'est par exemple de 8h à 19h.

*D. Kaeser* : La Commission de parking a dû faire des choix. Ce sujet sera soumis à un préavis, probablement lors de la prochaine séance du Conseil communal, il faudra en discuter à ce moment-là.

*S. Laverrière* : Concernant les routes qui ont été acceptées en zone à 30 km/h, quels sont les délais pour l'installation des panneaux ?

*D. Kaeser* : Ce sont des totems qui vont être posés avec l'application d'un marquage au sol. Les délais de livraison et d'installation sont d'environ six à huit semaines, je ne peux pas donner une date précise. *S. Laverrière* : Dans l'information municipale sur les routes, il était mentionné que des comptages auront lieu. Dans quel but ? *D. Kaeser* : Les comptages prévus concernent surtout les passages piétons, la demande récurrente d'abaissement de la vitesse aux Vouats et la demande d'abaissement de vitesse au Chaney.

## **9. Divers & propositions individuelles**

*S. Laverrière* rappelle une question débattue régulièrement : nous constatons au feu de circulation, sur la route cantonale en face de l'école, que des voitures passent au rouge ou attendent à peine que l'enfant ait traversé et démarrent quand le feu est encore rouge. Pourrait-on trouver une solution pour rendre ce passage piéton plus visible ? Même si deux panneaux ont été posés, pourrait-on faire un marquage au sol avec un signal « école » ou, aux horaires d'école, de mettre un patrouilleur pour la sécurité ?

*D. Kaeser* : Je vais voir avec la DGMR s'il y a moyen de mettre des lignes rouges, mais les marquages rouges au sol font du bruit. On pourrait aussi demander à la police de venir de temps en temps aux heures de pointe pour voir comment ça se passe. J'ai aussi vu un camion passer tout droit, on ne peut pas faire grand-chose à part dénoncer à la police ces dangereux comportements. *F. Carrard* : Je soutiens ce que dit *S. Laverrière*, cette année scolaire j'ai constaté à cinq reprises des véhicules passer alors que j'étais encore en train de traverser, c'est très dangereux. Y aurait-il la possibilité de mettre un radar ? *D. Kaeser* va se renseigner.

*R. Tacheron* : Il y a peu de temps nous avons reçu une information de la Municipalité pour la location des cabines à la plage afin que les gens qui les utilisent rarement soient disposés à remettre leur cabine pour les familles qui souhaitent en bénéficier. Il y aurait également quelque chose à faire concernant les places de bateaux au port communal. Il y a un règlement qui a été établi et adopté par le Conseil communal en 2015 et qui n'est pas suivi ni respecté. Ce règlement dit que les bateaux doivent être mis à l'eau le 1<sup>er</sup> mai avec un délai

de 15 jours pour justifier le retard et c'est très loin d'être respecté. Je peux même dire qu'il y a des bateaux qui n'ont pas occupé leur place de toute la saison 2022. Par rapport aux gens qui sont sur la liste d'attente, ce n'est pas correct. Il y a 35 personnes de la commune de Faoug et 80 personnes en tout qui sont sur la liste d'attente. Le seul mouvement de certains bateaux ce sont les vagues qui le provoquent. Il y a un règlement, il faut le faire appliquer ; ces gens-là doivent perdre leur place. Les prix s'échelonnent de Fr. 390.00 à Fr. 520.00, c'est vraiment plus que modeste, sachant qu'il n'y a pas de place autour du lac de Morat à moins de Fr. 1'000.00. Nos bas prix favorisent les gens qui ne font que stationner leur bateau ce n'est pas le but. Je ne dis pas qu'il faut augmenter les prix, il faut laisser des prix attractifs, et surtout laisser la possibilité aux revenus modestes d'avoir une place. Si ce prix-là incite les gens à ne pas mettre leur bateau à l'eau ou les laisser là sans naviguer, il y a quelque chose à faire par rapport aux 35 personnes qui sont sur la liste d'attente. En 2015, c'était 10 ans sur la liste d'attente, aujourd'hui c'est 30-40 ans. Je suis sur cette liste d'attente ; j'ai avancé d'une case en 5 ans. Dans le règlement, il est mentionné que la fréquentation peut être discutée. Nous n'avons pas de garde-port pour contrôler ça, mais il faudrait trouver un moyen de vérifier et contrôler la fréquentation.

*D. Kaeser* : Pour certaines places qui sont restées vides, nous avons reçu des demandes motivées qui ont été acceptées pour des raisons de réparations extraordinaires de bateaux ou des retards. Ce problème est connu. La crue de 2021 a aussi mis ce problème en avant car nous avons dû contacter les propriétaires de bateaux qui étaient à l'eau et nous n'avons pas toujours réussi à retrouver les bons propriétaires. Pour l'instant je n'ai pas le temps à disposition pour m'en occuper plus attentivement. *R. Tacheron* : On parlait déjà de ces problèmes en 2015. Le port communal est déficitaire depuis neuf ans, il faudrait aussi agir à ce niveau-là.

*D. Kaeser* : Depuis 2015 on parle de beaucoup d'autres problèmes. Il y a beaucoup à faire.

*L. Jaccard* : À la suite d'une discussion avec Stéphane Rapenne à la déchetterie concernant le littering, j'ai été étonné de savoir qu'il n'y a que lui qui est assermenté pour ouvrir un sac poubelle et que les employés communaux n'ont pas le droit d'ouvrir un sac sans la présence d'un municipal. Je me dis que les membres de la Municipalité ont certainement d'autres choses à faire que d'être présents pour ouvrir un sac poubelle légalement. *D. Kaeser* : Oui, il faut être deux pour ouvrir un sac poubelle et il faut une personne assermentée.

*S. Thomet* : Je voulais faire remarquer le problème de la qualité de la distribution des tout-ménages depuis quelques années. J'ai déjà constaté des problèmes avec la société de Jeunesse, la CCLT et maintenant le PECC. Les tout-ménages transmis à la commune n'arrivent pas tous chez les habitants de la commune de Faoug. Il semble qu'il y ait un problème de distribution avec la poste. Ce sujet a-t-il déjà été traité ? Avez-vous déjà déposé une plainte écrite ? *J. Theux* : Concernant le dernier flyer (concernant le PECC), il s'agit d'une erreur administrative de la commune et pas de la poste. Sinon je n'ai pas l'impression qu'il y ait eu des erreurs à ce niveau-là. Les tout-ménages sont distribués même s'il y a un autocollant « pas de publicité » sur la boîte-aux-lettres. Nous allons contrôler les prochains envois de tout-ménages. J'invite la population à se manifester si des communications ne sont pas reçues, même s'il n'est pas évident de savoir qu'on n'a pas reçu une information ! *S. Thomet* : Concernant les événements de la Commission du PECC, qui sont des événements politiques locaux et qui demandent la participation des villageois, je propose de partager chaque fois qu'on a un événement dans le listing du Conseil communal - via une annonce ou invitation par e-mail. Cela pourrait motiver plus de personnes à participer. C'est plus visible qu'un tout-ménage qui passe plus facilement à la poubelle.

*P. Thévoz* : Rappelle les prochaines échéances :

- 27 novembre : élection à la Municipalité
- 29 novembre 2022 : séance du Conseil communal

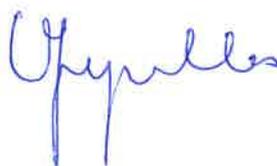
*J. Theux* : Nous avons décidé d'essayer de concilier les rencontres des commissions, de vous présenter de façon conjointe les préavis. Nous allons essayer d'optimiser les séances. *P. Thévoz* : Si nous n'arrivons pas à tout traiter à la séance de fin d'année, une séance du Conseil peut être organisée ~ fin-janvier 2023.

*P. Thévoz* remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h23

Patrick Thévoz  
Président



Vanessa Feneyrolles  
Secrétaire



Faoug, le 4 octobre 2022

Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance du Conseil communal.